

Saint Didier sous Aubenas le, 7 décembre 2020



A.P.R.R.E.S.
Aubenas

Mesdames, Messieurs les Adhérents

Suivant l'article : L144 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 et de la publication du 28 novembre 2020 par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) laissent aux personnes atteintes d'une ALD (affection longue durée) de pouvoir continuer une activité APA sur « **Prescription médicale** »

Donc l'APRRES a le plaisir de vous annoncer la reprise de nos cours le mardi 5 janvier 2021 aux horaires suivant :

- 9 heures -10 heures
- 10 heures 30 – 11 heures 30

Pendant le laps de temps entre 10 heures à 10 heures 30 : la salle sera fermée pour procéder à l'aération, la désinfection : sièges, poignées de portes etc. ...

Antonio DEL RIO
Président de l'APRRES

A.P.R.R.E.S AUBENAS
237 Chemin du Village
07200 ST DIDIER S/S AUBENAS
Siret : 518 941 844 00020
APE 9499 Z

Ps : Attention un certificat médical n'est pas valable

« Prescription médicale » (Ordonnance Obligatoire)